

## **Conseil Communautaire du 06 Avril 2023 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- de fixer la caution applicable à la location d'un vélo à assistance électrique à 2 000 € TTC,
- de modifier le montant de la caution applicable à la location d'un vélo à assistance électrique à 500 € TTC,
- de conclure l'avenant N°2 relatif au marché de fournitures d'entretien 2022 – 2023 avec la société CLERMONT CHIMIE (63670 LA ROCHE BLANCHE) pour un montant de 1 025,30 € H.T. ; le nouveau montant du marché est de 8 686,98 € H.T.,
- de modifier le prix de vente au public du porte clé ruban pneu en le fixant à 4 €,
- de conclure un marché d'adhésion à l'outil de gestion de restaurant CACIC EAT pour le Service de Portage de Repas à Domicile et la Communauté de Communes avec la société CACIC (37551 SAINT AVERTIN),
- de déclarer sans suite la consultation relative aux travaux d'extension de la Maison France Services, au vu du contexte économique et budgétaire, ces travaux ne sont pas priorités pour l'année 2023,
- de conclure la convention de formation relative au gaspillage alimentaire en restauration collective avec l'organisme Centre National de la Formation Conseil en Entreprise (75015 PARIS),
- de déclarer sans suite la consultation relative aux travaux de fouilles archéologiques préventives en zone d'activités Près de la Grande Route ; le montant des offres reçues est supérieur à l'estimation financière prévue au Budget Général de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »,
- de conclure un bail précaire avec Madame Marie-Elisabeth TACHON (03120 LE BREUIL) pour le local situé 15 Place Charles Bécaud à Lapalisse ; le bail est consenti et accepté pour un loyer mensuel de 350 € pendant les périodes d'utilisation du local à forte fréquentation (du 1er avril au 30 septembre) et un loyer minoré à 200 € durant le reste de l'année,
- d'actualiser les prix de vente des produits vendus par l'Office de Tourisme à compter du 15 mars 2023,
- d'organiser un séjour à PARIS du 12 au 14 Avril 2023, à destination des jeunes du Conseil Communautaire des Jeunes ; ce projet permettra aux jeunes de visiter l'Assemblée et le Sénat. Une participation financière de 30 € est demandée par jeune,
- d'encaisser un chèque de 500 € émanant d'un don au profit du Conseil Communautaire des Jeunes pour le séjour à PARIS prévu en Avril 2023,
- d'encaisser un chèque de 300 € émanant de l'entreprise VR BOXING correspondant à un don au profit du Conseil Communautaire des Jeunes pour le séjour à PARIS prévu en Avril 2023,
- de compléter la grille tarifaire du FABLAB par l'ajout : « animation numérique enfant » : 10,50 €,
- de refacturer à la Commune de Saint-Etienne-de-Vicq la somme de 209 € correspondant à l'approvisionnement de 38 repas pour l'école de Saint-Etienne-de-Vicq le vendredi 10 mars 2023.